

La lettre de l'UNSA

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat
utile



Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 03 80 44 37 68 octobre 2018 - n°17

DOSSIER SPÉCIAL

Le prochain renouvellement de vos représentants du personnel dans les instances représentatives

APPEL A CANDIDATURE !



Suivez toute l'actualité du Conseil régional avec l'UNSA, le syndicat utile et efficace au service des agents de la Région !

Télécharger l'application sur Google Play



Le prochain renouvellement de vos représentants du personnel dans les instances représentatives est fixé au 6 décembre 2018. A cette date, les agents du Conseil régional seront appelés à désigner leurs nouveaux représentants dans toutes les instances.

Une bonne occasion de vous rappeler le rôle de ces instances et de vous inviter à candidater sur une liste UNSA avant le 20 octobre !

Le comité technique (CT) émet un avis sur les questions d'organisation générale du travail (temps de travail, suppression de poste...), il est consulté pour toute question ayant trait notamment à : l'organisation des services, le fonctionnement des services, la formation des agents. Le CT est destinataire d'informations dans plusieurs domaines : le rapport biennal sur l'état de la collectivité (le Bilan Social), le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition, le rapport sur les emplois permanents à temps non complet.

Sont électeurs les fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires qui bénéficient d'un CDI ou un CDD d'une durée d'au moins 6 mois (un seul contrat ou plusieurs contrats successifs),

Les candidats doivent être électeurs (stagiaires, titulaires, non-titulaires) bénéficiant d'un contrat d'au moins 6 mois à la date du scrutin.

Le nombre de représentants du personnel au Comité technique au Conseil régional : 30 représentants (15 titulaires et 15 suppléants) avec des listes déposées comprenant obligatoirement 61,17% de femmes et 38,83% d'hommes.

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont constituées pour chaque catégorie (A, B ou C), émettent un avis sur la situation individuelle de chaque fonctionnaire (stagiaire ou titulaire). Elles sont obligatoirement saisies pour : l'accès à la fonction publique territoriale, la gestion de la carrière, les positions des fonctionnaires, les droits et obligations des fonctionnaires.

Sont électeurs les fonctionnaires titulaires à temps complet ou non, en position d'activité, de détachement, de congé parental ou de présence parentale, dont le grade ou l'emploi est classé dans la catégorie représentée par la commission.

Le nombre de représentants du personnel

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) sont consultées sur les questions relatives aux situations individuelles des agents contractuels.

Sont électeurs à la commission consultative paritaire, les agents contractuels dont l'emploi est rattaché à l'une des catégories A, B et C représentée par cette commission.

Ces agents doivent en outre remplir les conditions suivantes :

- 1° Bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins six mois ;
 - 2° Exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.
- Les agents mis à disposition des organisations syndicales sont électeurs dans leur collectivité ou établissement d'origine.

CCP A (4 titulaires et 4 suppléants): 53,22% d'hommes et 46,77% de femmes,
CCP B (2 titulaires et 2 suppléants): 45,00% d'hommes et 55,00% de femmes,
CCP C (3 titulaires et 3 suppléants): 31,08% d'hommes et 68,91% de femmes.



par C.A.P au Conseil régional :

C.A.P A : 6 représentants dont 2 du groupe supérieur. % de femmes et d'hommes dans les listes : 58,38% et 41,62%.

C.A.P B : 5 représentants dont 3 du groupe supérieur (groupe inversé). % de femmes et d'hommes dans les listes : 68,71% et 31,29%.

C.A.P C : 8 représentants dont 5 du groupe supérieur (groupe inversé). % de femmes et d'hommes dans les listes : 60,84% et 39,16% respectivement

FORMULAIRES
DE CANDIDATURE
SUR UNE LISTE UNSA

6 DÉCEMBRE 2018 - ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL



Télécharger les formulaires :
<http://bit.ly/candUNSA>



Agent "polyvalent" affecté à l'entretien des bâtiments, avec l'UNSA je revendique que soient reconnues ma disponibilité et la diversité de mes tâches.

Je rejoins l'UNSA




À la suite d'un accident de travail, j'ai été accompagné et défendu par mon élue UNSA à la Commission de réforme. J'ai obtenu une allocation reconnaissant mon invalidité.

Je rejoins l'UNSA !



Agent de Maîtrise, l'UNSA a demandé une valorisation de ma carrière en catégorie B pour la reconnaissance de mes missions d'encadrement.

Je rejoins l'UNSA



Administrative aux Ressources Humaines, je gère la pénurie de personnels et les restrictions budgétaires. Je rejoins l'UNSA pour que ma technicité soit enfin reconnue.

Je rejoins l'UNSA

Représentant.e du personnel UNSA, je pourrai :

- . Faire entendre ma voix !
- . Agir pour les conditions de travail
- . Défendre les intérêts individuels des adhérents et collectifs des agents
- . Informer les collègues
- . Être un.e élu.e formé.e et dynamique
- . Parler et négocier au nom des agents



Il y a ceux qui partent au travail en traînant les pieds.

Et il y a ceux qui nous appellent.

Le matin, vous partez au bureau en traînant les pieds. La démotivation vous guette. Vos conditions de travail peuvent être améliorées. Parfois, vous envisagez de changer de collectivité ou de métier... Vous voulez réagir mais comment faire ?

Devenez représentant.e du personnel UNSA !

Vous n'êtes plus seul(e). Vous rencontrez à l'UNSA des personnes qui partagent les mêmes intérêts et les mêmes valeurs que vous. Et ça fait du bien !

Vous bénéficiez du temps nécessaire pour exercer votre activité syndicale sur votre temps de travail.



L'UNSA vous donne les moyens et les outils nécessaires à l'exercice de votre mandat.

En devenant représentant du personnel UNSA vous vous sentirez utile et vous développerez de nouvelles compétences qui seront précieuses pour la suite de votre carrière professionnelle.

Appelez-nous. 07 84 965 965.

Avec l'UNSA

Je choisis :

- un syndicalisme Autonome et Apolitique,
- un syndicalisme de terrain,
- un syndicalisme d'écoute et de soutien,
- un syndicalisme présent dans tous les métiers.